

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maude Vandal

<https://www.cadre21.org/membres/86897fd7bca1653f45f338>

Date d'obtention : 2025-04-13 14:53:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention sexto est un guide qui nous permet d'agir comme intervenant scolaire en présence de sextage. Cela permet de mieux collaborer avec les policiers sans faire d'erreur et agir rapidement en protégeant l'intégrité de la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me permettre de savoir quoi faire en cas de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais demeurer attentive et bienveillante dans des cas de dénonciation. Je ne vais pas demander de voir les photos je vais pouvoir savoir quoi leur dire et faire des interventions éducatives.